



Divorce, désaccord sur la garde des enfants, père violent

Par **isabellesoullier**, le **11/06/2009** à **11:20**

Bonjour, je suis en instance de divorce, au début avec mon "futur-ex", on avait décidé de régler les choses à l'amiable, il était d'accord pour que je parte dans une autre région avec les enfants. Puis, il a commencé par refuser de signer la non conciliation, et maintenant il réclame la garde de notre fils aîné de 10 ans en disant que ce sera plus simple pour lui pour le collège. Je précise que j'ai 4 enfants de 3,6,9,10 ans, qui n'ont aucun problème de scolarité, ils travaillent bien et se comportent bien à l'école, je me suis toujours occupée de leur faire faire les devoirs. Notre fils ne veut pas aller vivre avec son père, il a été beaucoup tapé et insulté par ce dernier et ne veut pas quitter ses sœurs. Il doit rencontrer une avocate. Mon avocate a fait le nécessaire pour passer en divorce pour faute (désolée, j'ai du mal avec votre jargon) car j'ai porté plainte pour violences conjugales (il m'a jetée dans l'escalier il y a un an) de plus j'ai subi pas mal de pressions (violences !?) psychologiques de sa part. Je me trouve aujourd'hui dans une situation désespérée car d'après mon avocate je ne lui ai pas tout dit au début (comme on voulait un divorce à l'amiable je n'ai pas tout dit, mais elle ne m'a rien demandé!), de plus j'ai l'aide juridictionnelle totale et elle m'a clairement dit que je ne lui rapportais rien. Et d'après elle il est tout à fait possible que mon ex obtienne la garde de notre fils. Je précise aussi que pendant 10 ans ce "papa" ne s'est jamais occupé de ses enfants, et s'est contenté de traiter son fils d'idiot et de le taper pour un oui ou un non, j'ai essayé souvent de l'en dissuader ou de m'interposer mais sans succès, j'ai aussi bien souvent pensé aller à la police mais j'avais peur. Que puis-je faire? On me parle de témoignages mais il y a peu de témoins de ces violences. Dois-je forcer un enfant à faire quelque chose qu'il refuse? Peut-on séparer une fratrie sans raison valable? Le papa veut aussi prendre les enfants un mois cet été mais ils ne veulent pas car c'est trop long, là non plus on me dit que je n'ai aucun recours, sinon d'aller à la gendarmerie dire que les enfants refusent d'aller chez leur père mais on m'a dit que je risquais la "non présentation d'enfant". Dois-je vraiment confier mes enfants

à leur père qui ne s'occupe pas d'eux, dois-je obliger mon fils à se résoudre à vivre avec lui alors qu'il ne le veut pas?rnQue puis-je faire? Merci de m'aider.rnIsabelle

Par **jeetendra**, le **11/06/2009** à **12:41**

bonjour, vous etes en plein désarroi, confusion, cela se comprend, contactez le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Vosges, adresse ci-dessous, meme au titre de l'aide juridictionnelle vous avez la possibilité de changer d'avocat, voir Ordre des Avocats d'Epinal, courage à vous, cordialementrn[fluo]CIDFF DES VOSGES[/fluo]rn19, rue d'Ambrailrn88000 EPINALrnTéléphone : 03 29 35 49 15rncediff.vosges@orange.frnrn[fluo]Ordre des Avocats du Barreau d' Epinal[/fluo]rn7, Place Edmond Henryrn88000 Epinalrn03 29 31 48 29?

Par **isabellesoullier**, le **12/06/2009** à **13:05**

Merci beaucoup pour votre soutienrnIsabelle

Par **jeetendra**, le **12/06/2009** à **13:23**

de rien, courage encore et bon après-midi à vous